

## Séance ordinaire du 22 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, et le vingt-deux juin,  
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

**Présents** : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine (à partir du point 5), PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

**Excusé** : PAUGET Antoine (pouvoir à FAVIER Alexis pour les points 1 à 4).

**Absents** : GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

M. FAVIER Alexis a été nommé secrétaire de séance.

---

### Ordre du jour :

Présentation des élus du Conseil Municipal Enfants et Jeunes.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/05/2021.

#### **URBANISME**

1. Demande Intention d'Aliéner suite vente SEMCODA/BAVOUX, parcelle B1170 – 107, impasse du Pré-Roy (lot 4).
2. Demande Intention d'Aliéner suite vente RUFO/PERRET, parcelle E1292 – 99, impasse du Muret.

#### **VOIRIE**

3. Programme 2021 : définition du programme et lancement de l'appel d'offres.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Boulangerie-pizzeria : point d'étape sur les travaux d'aménagement du commerce.

#### **CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

5. Fleurissement : création décorations pour massifs fleuris.

#### **COMMUNICATION**

6. Gazette n° 4 (juillet 2021).

#### **SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES**

7. Bibliothèque municipale : projet d'informatisation.
8. Forum des associations.
9. SIVOS : compte-rendu du comité syndical du 16 juin 2021.

#### **RÉSEAUX SECS ET HUMIDES**

10. Fibre optique : séparation du réseau entre mairie et école.
11. Extension adresse mail pour stockage illimité.

#### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 3 : RÉSIDENCE SENIORS**

12. Point d'étape.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

---

M. le Maire informe l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire actuelle la réunion peut avoir lieu dans une salle hors des locaux de la mairie et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité. L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la réunion du Conseil Municipal se réunisse dans la salle des fêtes.

---

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques présente le CMEJ (Conseil Municipal Enfants/Jeunes) composé d'Aurore DURAND, Corentin LAGARDE, Clémence DURAND, Lison BUISSON et Maël THEVENARD.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques informe l'Assemblée de l'installation du CMEJ le 16 juin 2021 à 18 h 00 suivie d'une visite des locaux de la mairie.

Les élus du CMEJ présentent ensuite l'ensemble des actions qu'ils souhaitent mettre en place :

- actions à mettre en place de suite :

- ⇒ randonnée et nettoyage de la nature,
- ⇒ rencontres intergénérationnelles par exemple avec l'association « Rencontres et Loisirs »,
- ⇒ parrainer un autre enfant au CMEJ,
- ⇒ créer des décorations dans le village pour les massifs de fleurs.

- actions à mettre en place prochainement :

- ⇒ créer des jardins partagés,
- ⇒ inaugurations de la résidence « Le Verger », le city stade, le cœur de village, le nouveau commerce, les commémorations (8 mai et 11 novembre),

- actions qui nécessitent plus de réflexions :

- ⇒ créer un marché de producteurs locaux,
- ⇒ ombrager le city stade et l'aménager avec des plantes, des arbustes, des buissons,
- ⇒ embellir les transformateurs de la Commune avec des graffitis.

- actions coûteuses (mais possibles) :

- ⇒ mettre des structures de jeux dans le village,
- ⇒ faire venir des spectacles et des concerts « tout public » et du cinéma en plein air avec des films « tout public » (faire voter pour le choix des films).

M. le Maire demande aux élus du CMEJ s'ils ont sollicité leurs camarades pour avoir des idées d'actions à mener sur la Commune.

Un élu demande aux élus du CMEJ quelles sont leurs impressions par rapport à leurs fonctions et leur présence au Conseil Municipal.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques informe l'Assemblée d'une proposition de réunion du CMEJ le 29 juin 2021.

Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et environnement explique que les enfants ont participé à la confection de décorations pour les massifs lors d'un atelier de la commission cadre de vie.

---

M. le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour leur participation à la tenue des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales.

---

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2021 est lu et adopté à l'unanimité.  
(M. PAUGET Antoine absent)

---

Objet de la délibération

**1- Demande Intention d'Aliéner suite vente SEMCODA/BAVOUX, parcelle B1170 – 107, impasse du Pré-Roy (lot 4).**

Monsieur le Maire rappelle qu'un instrument de politique foncière a été institué pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé : le Droit de Prémption Urbain (DPU).

Cette procédure est régie par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 et la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Les décrets n° 86-156 du 14 mars 1986 et 87-284 du 22 avril 1987 précisant leurs conditions d'application.

L'article L211.1 du Code de l'urbanisme stipule que les communes dotées d'un PLU approuvé peuvent, par délibération, instituer le Droit de Prémption Urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan, lorsqu'il n'a pas été créé de Zone d'Aménagement Différé ou de périmètre provisoire d'Aménagement Différé sur ces territoires.

Suite au caractère exécutoire du PLU prononcé le 15 juin 2019, la commune a délibéré le 25 juillet 2019 pour l'institution d'un droit de prémption urbain sur les zones UA, UE, UX, AU et 1 AUE.

Monsieur le Maire expose que la parcelle B1169 (lot 4) sise 107, impasse Pré-Roy et actuellement en vente est concernée par ce DPU. Maître MONTAGNON, notaire chargé de la transaction immobilière, a fait parvenir la DIA correspondante.

Il s'agit d'une parcelle de terrain constructible de 803 m<sup>2</sup> située dans le lotissement Pré-Roy.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de ne pas acquérir par droit de prémption le bien sis 107, impasse du Pré-Roy – 01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la DIA ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

---

Objet de la délibération

**2- Demande Intention d'Aliéner suite vente RUFO/PERRET, parcelle E1292 – 99, impasse du Muret.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un instrument de politique foncière a été institué pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé : le Droit de Prémption Urbain (DPU).

Cette procédure est régie par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 et la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Les décrets n° 86-156 du 14 mars 1986 et 87-284 du 22 avril 1987 précisant leurs conditions d'application.

L'article L211.1 du Code de l'urbanisme stipule que les communes dotées d'un PLU approuvé peuvent, par délibération, instituer le Droit de Préemption Urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan, lorsqu'il n'a pas été créé de Zone d'Aménagement Différé ou de périmètre provisoire d'Aménagement Différé sur ces territoires.

Suite au caractère exécutoire du PLU prononcé le 15 juin 2019, la commune a délibéré le 25 juillet 2019 pour l'institution d'un droit de préemption urbain sur les zones UA, UE, UX, AU et 1 AUE.

Monsieur le Maire expose que la maison d'habitation située sur la parcelle E1292 (lot 6) sise 99, impasse du Muret et actuellement en vente est concernée par ce DPU. Le cabinet d'urbanisme REYNARD, chargé de la transaction immobilière, a fait parvenir la DIA correspondante.

Il s'agit d'une parcelle de terrain constructible de 924 m<sup>2</sup> située dans le lotissement « La Maison du Pré ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de ne pas acquérir par droit de préemption le bien sis 99, impasse du Muret – 01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la DIA ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Un élu demande quel est le délai d'instruction des décisions d'intention d'aliéner. M. le Maire répond que le délai pour transmettre la décision est de deux mois à compter de la réception de la demande.

---

Objet de la délibération

### **3- Programme 2021 : définition du programme et lancement de l'appel d'offres.**

Monsieur Guillaume VELON, adjoint en charge de la voirie, rappelle comme évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2021, qu'un appel d'offre doit être effectué pour le programme des travaux de réfection de voirie. Il ajoute que le montant estimatif pour l'ensemble des travaux repérés n'était pas parvenu à temps pour la dernière réunion.

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie présente au Conseil Municipal les estimations transmises par la société SOCAFL pour l'ensemble des voies ciblées lors de la tournée d'inspection effectuée par la commission. La totalité des travaux à réaliser s'élève à 184 414,80 €. Compte-tenu que le montant possible des travaux a été évalué à environ 52 000 €, il faut donc procéder à des choix et ne retenir que les voies ou tronçons les plus dégradées.

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie, propose les portions de voirie à refaire suivantes : impasse du Petit-Corbeil, allée cavalière, chemin de Château-Giroud, chemin de l'Echanet, chemin des Midys, chemin de Grand-Tête, route de la Fontaine-du-renard (2<sup>ème</sup> partie entre les deux raccords), route du Pontet ainsi que diverses voiries communales pour point à temps automatique, réparation locale et mise en place de concassé.

Compte-tenu que le montant TTC estimatif avoisine 53 300 €, la procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) est obligatoire pour la consultation des entreprises. Le calendrier proposé est le suivant :

- semaine 25 : lancement du marché avec réponses des entreprises pour le 16 juillet ;
- semaine 28 : ouverture des offres par la CAO le 17 juillet à 9 h 00 ;
- semaine 29 : négociation avec les entreprises ;
- semaine 30 - mardi 27 juillet : choix de l'entreprise retenue.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 12 voix pour,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de réfection de voirie détaillés ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ladite consultation ;

**PRÉCISE** que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2021, en section de fonctionnement.

M. le Maire ajoute que la mise en place d'un programme voirie tous les ans permet d'entretenir les voies plus régulièrement et donc de limiter leur dégradation. M. le Maire précise que le budget augmente chaque année et que la commune a plus de 50 kilomètres de routes et chemins à entretenir.

Une élue fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de goudronner l'impasse du Petit-Corbeil.

M. le Maire propose que la commission appel d'offre se réunisse le 17 juillet 2021 à 9 heures, les réponses à l'appel d'offre étant possibles jusqu'au 16 juillet 2021. M. le Maire ajoute que le choix de l'entreprise sera fait lors de la réunion du 27 juillet 2021 pour un début des travaux fin août début septembre.

Un élu demande si des panneaux « voie sans issue » seront installés à l'entrée des impasses. M. le Maire répond que cette question sera étudiée par la commission voirie.

---

#### **4- Boulangerie-pizzeria : point d'étape sur les travaux d'aménagement du commerce.**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une ouverture du commerce « La Place » était prévue le 3 juillet 2021 mais que suite à des problèmes de livraison de matériel l'échéance va être repoussée. Des communiqués seront distribués dans les boîtes aux lettres.

M. le Maire ajoute que l'activité du commerce concernera dans un premier temps la restauration rapide, le bar ainsi qu'un dépôt de pain.

M. le Maire informe de l'avancement des travaux : les toilettes sont pratiquement finies, la peinture est en cours, la machine à glaçons n'a pas encore été reçue. M. le Maire précise que le restaurant pourra accueillir 88 personnes réparties en tables modulables de 4 ou 2.

M. le Maire ajoute qu'un plan de façade devra être fait pour la déclaration d'enseigne du commerce « La Place ».

M. le Maire rappelle qu'un projet de changement de menuiseries est en cours d'élaboration, il concerne les menuiseries extérieures de l'étage, l'installation d'une baie vitrée côté « rue des écoles » et le remplacement d'une porte et d'une fenêtre côté « place de l'église ». Une déclaration préalable de travaux doit être déposée par la Commune rapidement pour une réponse en septembre-octobre 2021.

M. le Maire présente l'arrêté de préconisations de sécurité incendie du SDIS de l'Ain avec 24 préconisations qui concernent l'utilisation de matériaux coupe-feu, le sens d'ouverture des portes...  
M. le Maire ajoute que l'avis concernant le dossier d'accessibilité n'a pas encore été reçu.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il n'a pas de retour des devis concernant le droit de puisage.

M. le Maire propose à l'Assemblée qu'une réflexion soit menée concernant l'inauguration du nouveau commerce notamment pour réfléchir à une éventuelle inauguration en collaboration avec les gérants.

M. le Maire informe l'Assemblée que les travaux de séparation du commerce et du logement mitoyen sont terminés et que les propriétaires sont très satisfaits des travaux effectués et notamment du puits de lumière installé.

---

## **5- Fleurissement : création décorations pour massifs fleuris.**

Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement fait un compte-rendu de la réunion de la commission qui a eu lieu le jeudi 10 juin 2021. Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement explique que la commission s'est réunie avec les élus du CMEJ pour une coupe de bambous et la confection de décorations pour les massifs. Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement ajoute qu'il est prévu d'installer des nichoirs à oiseaux sur pieds, des palissades, des treillis avec objets suspendus, un épouvantail ainsi qu'une décoration en forme de flûte de pan en bambous.

Une nouvelle réunion aura lieu le 26 juin 2021 pour peindre les bambous et assembler les nichoirs. De l'aide a été sollicitée pour faire un épouvantail. La pose des décorations est prévue le samedi 3 juillet au matin, il sera proposé au comité de fleurissement et à l'ensemble de la population d'y participer. Des pancartes « boulangerie » et « épicerie » seront installées dans les massifs à proximité des commerces.

Madame l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement évoque une idée de tricot graffiti qui a été mise en place sur la commune de Bresse Vallons.

M. le Maire ajoute que le projet d'embellissement des transformateurs évoqué par le CMEJ viendra compléter l'ensemble des actions menées par la Commission cadre de vie et environnement. M. le Maire précise que l'action a été menée à Saint-Trivier-de-Courtes et à Saint-Julien-sur-Reyssouze.

M. l'Adjoint délégué aux réseaux secs et humides informe l'Assemblée que la décoration d'un transformateur est subventionnée par la société ENEDIS à hauteur de 250 € par transformateur.

---

## **6- Gazette n° 4 (juillet 2021).**

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente une maquette du prochain numéro de la Gazette de la Commune. L'ensemble est constitué des articles et photos proposés lors de la réunion de la commission avec une photo du CMEJ, un plan de la mise en sens unique de la rue du parc, une rubrique « Ils l'ont fait ».

Mme l'Adjointe déléguée à la communication rappelle que le format choisi au départ est un recto-verso simple et que la volonté de la commission est de conserver ce format.

Le numéro du mois de juillet paraîtra vers le 15 juillet et sera distribué aux alentours du 20 juillet. La prochaine réunion de la commission communication est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

---

## **7- Bibliothèque municipale : projet d'informatisation.**

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques informe l'Assemblée de la rencontre avec les bénévoles de la Bibliothèque, Madame Carole BOUILLOUX de la BDP de l'Ain et Monsieur BERTHET informaticien bénévole pour la mise en place de l'informatisation de la Bibliothèque.

M. BERTHET a un rôle d'accompagnateur du projet et préconise l'utilisation d'un logiciel libre « Waterbear » pour lequel un simple contrat de maintenance de 50 € par an devra être signé. Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques ajoute que l'informatisation de la Bibliothèque municipale nécessite l'achat d'un ordinateur avec une douchette pour le scan de codes-barres, la création d'un site web pour le catalogue en ligne ainsi qu'éventuellement une nouvelle imprimante. Des codes-barres seront utilisés pour l'enregistrement des livres et les cartes d'adhérents.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques informe l'Assemblée que la Commune ne remplit pas les critères d'accès aux subventions allouées aux Bibliothèques municipales.

M. le Maire ajoute que des devis vont être demandés à différents fournisseurs et qu'une enveloppe de 1 000 € TTC a été prévue au budget 2021.

M. le Maire informe l'Assemblée que Mme Célia BONNAND débutera prochainement comme nouvelle bénévole de la Bibliothèque.

---

## **8- Forum des associations.**

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques informe l'Assemblée qu'une rencontre a eu lieu le 4 juin 2021, avec les associations communales et intercommunales dont le siège est basé à Saint-Jean-sur-Reyssouze.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques explique que certaines associations ont du mal à redémarrer leur activité suite à la période de confinement et que s'est posée la question de savoir ce qui pourrait être fait pour relancer leur activité.

L'idée de l'organisation d'un forum des associations, le samedi 11 septembre 2021 de 10 heures à 16 heures a été retenue. Chaque association qui le désire pourra installer un stand de présentation et organiser des animations.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques ajoute qu'une réunion est programmée le 12 juillet 2021 à 20 heures à la salle des fêtes afin d'organiser le projet. Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques propose que les membres du CCAS et de la Bibliothèque soient invités à cette réunion.

Madame l'Adjointe déléguée aux sports, aux loisirs, à la culture, à la jeunesse et aux droits civiques évoque la volonté d'associations d'organiser la fête patronale en collaboration.

## **9. SIVOS : compte-rendu du comité syndical du 16 juin 2021.**

Mme l'Adjointe, Vice-présidente du SIVOS, fait un compte-rendu de la réunion du comité syndical qui a eu lieu le 16 juin 2021 :

- concernant la fermeture d'une classe sur le RPI, aucun courrier officiel n'a été reçu pour l'instant, une réponse est attendue pour la deuxième quinzaine de juin,
- les choix de réagencement des postes du SIVOS seront faits dès la certitude de fermeture d'une classe,
- des propositions de réorganisation ont été faites concernant la surveillance inter car et 3 postes seraient assurés à l'école de Saint-Jean pour la gestion des repas en deux services,
- les arrêts de car dans les hameaux de Montéfanty, Châtelet, Cessort et Mons dépendent d'une compétence de la CA3B et devraient rester effectifs à la prochaine rentrée. Par contre, l'accueil et la surveillance des enfants bénéficiant de ce service et qui sont une compétence SIVOS ne seront plus assurés.

M. le Maire fait remarquer que l'organisation des postes du SIVOS qui a été présentée lors du dernier comité syndical est différente des décisions prises en commission. M. le Maire précise que le passage de 16 à 14 agents va rendre plus difficiles les remplacements en cas d'absence.

M. le Maire ajoute que la CA3B étudiera le renouvellement du marché de transports scolaire dans un an et qu'une révision des circuits de car sera effectuée à cette occasion. M. le Maire signale qu'une information auprès des parents a été demandée au SIVOS.

Mme l'Adjointe, Vice-présidente du SIVOS, explique que les classes de maternelle seront toutes regroupées sur l'école de Lescheroux.

M. le Maire informe l'Assemblée de la tenue d'un conseil d'école le jeudi 24 juin à 19 h 30.

---

Objet de la délibération

### **10- Fibre optique : séparation du réseau entre mairie et école.**

Monsieur Hervé CAVILLON, adjoint délégué à la gestion du patrimoine, présente à l'Assemblée le projet de séparation des réseaux de télécommunication de la mairie, bibliothèque, école et cantine. Le réseau internet de l'ensemble des bâtiments est actuellement relié à celui de la mairie. Avant une demande de raccordement à la fibre optique, il convient d'effectuer une séparation des établissements avec un 1<sup>er</sup> regroupement pour la mairie et la bibliothèque et un second regroupement pour l'école et la cantine.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises, une seule d'entre elles a fait une offre.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine présente le devis fourni par l'entreprise VERVIER, qui a déjà effectué les travaux de mise aux normes de l'ensemble des bâtiments :

- câblage entre la cantine et l'école ainsi qu'entre la mairie et la bibliothèque : 919,20 € TTC.

M. le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur la signature de ce devis ou sur des demandes d'autres offres de prix.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise VERVIER pour un montant de 919,20 € TTC ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2021 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

---

### **11- Extension adresse mail pour stockage illimité.**

M. le Maire explique à l'Assemblée que la téléphonie de la mairie est passée d'un système analogique à un système numérique. Le nouveau contrat, qui regroupe le téléphone et internet ne prévoit plus de stockage illimité des messages. Cette différence d'offre de service a engendré un blocage de la messagerie de la mairie et pour y remédier, un abonnement internet avec stockage illimité a dû être souscrit en plus de l'abonnement BIV numérique.

M. le Maire propose qu'une solution via la création d'un domaine propre soit étudiée afin de retrouver une capacité de stockage illimitée sans avoir recours à un abonnement supplémentaire à internet.

Un élu propose un rapprochement avec l'Association des Maires pour une récupération de nom de domaine.

M. le Maire précise qu'une nouvelle adresse mail devra être utilisée et que par conséquent une communication et une mise à jour des documents devront être effectuées. M. le Maire ajoute qu'une date de réunion devra être fixée pour l'étude du projet.

---

### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 3 : RÉSIDENCE SENIORS**

#### **12- Point d'étape.**

M. le Maire présente un état de l'avancement des travaux de la résidence seniors « Le Verger » :

- les menuiseries extérieures n'ont pas été posées (5 semaines de retard). L'entreprise qui a été retenue pour le marché a été vendue. Le repreneur doit effectuer l'installation des menuiseries la semaine 26,
- les peintures sont en cours et devraient être terminées le 7 juillet 2021,
- les opérations préalables à la réception devraient intervenir les 12 ou 15 juillet 2021,
- les abords et clôtures devraient être terminés les 29 ou 30 juin 2021,
- des fissures sont apparues sur une façade, elles seraient dues à une surcharge d'enduit,
- les joints souples entre les plinthes et le carrelage sont à faire, la pose de la faïence des salles de bains est en partie effectuée,
- les ballons d'eau chaude sont en cours d'installation,
- la pose des radiateurs et hublots de façade devrait débuter début juillet,
- l'intervention des entreprises de nettoyage est prévue le 10 juillet 2021.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion de préparation de la commission d'attribution des logements aura lieu le 29 juin avec M. ROZIER, Directeur adjoint, et Mme BADOUX responsable administrative du service de la gestion locative de LOGIDIA.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la volonté de la municipalité pour ce projet est une attribution des logements en priorité à des personnes seniors.

Un élu demande quel est le montant des loyers pratiqués pour les logements de la résidence. M. le Maire répond qu'ils varient de 350 € pour les T2 à 550 € pour les T3.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'organiser une inauguration du site en même temps que celle des travaux de sécurisation du village et du terrain multisports.

---

## Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la sollicitation de l'ADAPEI pour l'organisation de l'opération brioches du 11 au 17 octobre 2021 ;
- de la réception d'un courrier de demande d'achat des parcelles A192 et A193 situées dans les bois du Mont ;
- de la rencontre avec MM. OLLIVIER, Directeur de l'abattoir RONSARD, LAMBERT, Directeur du groupe LDC et SEBBAG, Gérant de la société S2M concernant la reprise de l'entreprise par la société LDC et sa revente à la société S2M ;
- de la concertation préalable concernant le parc éolien « Souilly d'Air » de Saint-Trivier-de-Courtes ;
- du communiqué aux élus du Sénateur Patrick CHAIZE et d'une consultation des élus concernant l'élaboration d'un bilan de la situation des femmes dans les territoires ruraux ;
- de l'organisation d'une visite du patrimoine remarquable de la Commune le 3 juillet 2021 à 16 h par l'Office du tourisme de Bourg-en-Bresse ;
- de l'assemblée générale de l'association ABCDE le 24 juin 2021 à 19 h 30 à la ferme du Sougey ;
- de l'assemblée générale de la Fraternelle le vendredi 25 juin 2021 à 20 h 30 à la salle de réunion ;
- de l'assemblée générale de l'association Coopération et Solidarité Internationales de Montrevel-en-Bresse le 2 juillet 2021 à 18 h 15 ;
- de l'assemblée générale du Football Club Bresse Nord le 10 juillet 2021 à 10 heures au Club house du stade de Saint-Trivier-de-Courtes ;
- de l'organisation d'une formation « Forêt multifonctionnelle, à la découverte des acteurs forestiers » le 12 juillet 2021 de 17 h à 20 h à la salle des fêtes de Polliat ;

- de la soirée « Les Vendredis du Revermont » le mercredi 23 juin 2021 au pôle territorial Val-Revermont à Treffort ;
- de l'inauguration de la station de traitement d'eau potable de Boz le 10 juillet 2021 à 10 h 30 ;
- du courrier d'information d'une baisse de subventions de l'école de musique de la Plaine de Bresse ;
- du communiqué des représentants des salariés d'EDF et d'ENEDIS concernant le projet « Hercule » de privatisation partielle de ces entreprises ;
- de la parution du magazine de la CA3B « Le Grang Mag » n°18 ;
- de la réception du hors-série du magazine des Eco de l'Ain.

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 16.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 27 juillet 2021 à 20 heures 30.